



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau de la réglementation et de la citoyenneté
Section élections

Strasbourg, le **22 FEV 2024**

ARRÊTÉ

portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes du département du Bas-Rhin

**La préfète de la région Grand Est,
préfète de la zone de défense et de sécurité Est,
préfète du Bas-Rhin**

VU le code électoral, notamment ses articles L19 et R7 à R11 ;

VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER en qualité de préfète de la région Grand Est, préfète de la zone de défense et de sécurité Est, préfète du Bas-Rhin ;

VU le décret du 1^{er} décembre 2020 portant nomination de Monsieur Mathieu DUHAMEL en qualité de secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

VU les désignations des délégués :

- par la présidente du tribunal judiciaire de Colmar en date du 12 février 2024 ;
- par la présidente du tribunal judiciaire de Saverne en date du 9 février 2024 ;
- par le président du tribunal judiciaire de Strasbourg en date du 12 février 2024.

VU les propositions des maires des communes concernées ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

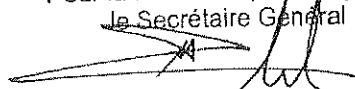
ARRÊTE :

Article 1er : Sont désignées membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes du département du Bas-Rhin les personnes dont les noms figurent dans les tableaux annexés ci-après.

Article 2 : Le présent arrêté abroge et remplace les arrêtés précédemment pris pour les communes concernées.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin, la présidente du tribunal judiciaire de Colmar, la présidente du tribunal judiciaire de Saverne, le président du tribunal judiciaire de Strasbourg et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La préfète
Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général



Mathieu DUHAMEL

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

I – Si vous estimez que le présent arrêté est contestable, vous avez la possibilité d'en demander la révision selon les voies de recours et dans les délais mentionnés ci-après :

Un recours gracieux auprès de mes services, à l'adresse suivante :

Madame la préfète du Bas-Rhin
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation et de la citoyenneté
Section élections
5 place de la République
67073 STRASBOURG CEDEX

Votre recours doit être écrit, exposer vos arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée ;

Un recours hiérarchique auprès de :

Monsieur le ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer
Direction des libertés publiques et des affaires juridiques
Place Beauvau
75800 PARIS CEDEX 08

Ce recours hiérarchique doit également être écrit, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre copie de la décision contestée.

Le recours gracieux ou hiérarchique ne suspend pas l'application de la présente décision.

S'il ne vous a pas été répondu dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

II – Si vous entendez contester la légalité de la présente décision, vous pouvez également former **un recours contentieux** par écrit, contenant l'exposé des faits et arguments juridiques précis que vous invoquez, devant le :

Tribunal administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
67070 STRASBOURG CEDEX

Ce recours juridictionnel, qui n'a, lui non plus, aucun effet suspensif, doit être enregistré au greffe du tribunal administratif au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la présente décision (ou bien du 2^e mois suivant la date de la réponse négative à votre recours gracieux ou hiérarchique).

Le tribunal administratif peut également être saisi d'un recours par le site www.telerecours.fr

Vous pouvez également exercer un recours en référé sur la base des articles L521-1 à L521-3 du code de justice administrative.

COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE CHARGÉES DE LA RÉGULARITÉ DES LISTES ÉLECTORALES – ANNEXE N° 2

COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS
 COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS DANS LESQUELLES UNE SEULE LISTE A OBTENU DES SIÈGES AU CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SON DERNIER RENOUELEMENT INTÉGRAL
 COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS DANS LESQUELLES IL EST IMPOSSIBLE DE CONSTITUER UNE COMMISSION COMPLÈTE LORSQUE PLUSIEURS LISTES ONT OBTENU DES SIÈGES

Les éventuels membres suppléants peuvent remplacer uniquement le titulaire de leur fonction.

Commune	Arrondissement	Tribunal judiciaire	Conseiller municipal Suppléant éventuel	Délégué de l'administration désigné par le représentant de l'État dans le département Suppléant éventuel	Délégué du tribunal judiciaire désigné par son président Suppléant éventuel
GRIES	Haguenau-Wissembourg	Strasbourg	Madame Agnès GUILLAUME Madame Emmanuelle PARISSE	Monsieur Georges REEB Monsieur Michel MOCHEL	Madame Carine RITTER
GRIESHEIM-PRÈS-MOLSHEIM	Molsheim	Saverne	Monsieur Léon ZEHRINGER Madame Muriel RHINN	Madame Josiane GEISSEL Madame Isabelle EBER	Monsieur Richard BECKER Monsieur Léonard BERNHARD
GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL	Saverne	Strasbourg	Madame Clarisse LANGER Monsieur Frédéric BIEBER	Monsieur Dominique KLEIN Madame Anne GARRIGUE	Madame Isabelle GSELL Madame Véronique OHREL
GUNGWILLER	Saverne	Saverne	Monsieur Olivier MEINTZER Madame Elisabeth KERGALL	Monsieur Berthold MATHIA	Monsieur Julien MAY
GUNSTETT	Haguenau-Wissembourg	Strasbourg	Monsieur Théo BERNHARD Monsieur Emmanuel KUHN	Madame Sabine STEPHAN Madame Doriane HUYHN	Madame Stéphanie MAX Madame Françoise HOFFSTETTER
HAEGEN	Saverne	Saverne	Monsieur Yannick KIEFFER	Monsieur Martinien KOEHLER	Madame Céline LORENTZ
HANDSCHUHEIM	Saverne	Strasbourg	Madame Stéphanie BARTH Madame Katia EBERSOLD	Madame Catherine JACOB Madame Christine DOTT	Madame Marylène KOERCKEL Monsieur Alfred BLAESS
HARSKIRCHEN	Saverne	Saverne	Madame Nathalie WALTER Monsieur Anthony LANG	Monsieur Jean Antoine HERREL Monsieur René GUILLO	Monsieur Claude FRANTZ Monsieur Stéphane WEILAND
HATTEN	Haguenau-Wissembourg	Strasbourg	Madame Laetitia WAHL Monsieur Edmond ROHRBACHER	Madame Manuela FERREIRA Monsieur Eric FENNINGER	Madame Marie-Pascale ALLGEYER Monsieur Tharcisse WALTZ
HATTMATT	Saverne	Saverne	Monsieur Gilles MULLER Monsieur Daniel KLEIN	Monsieur Jean-Louis BORN	Monsieur Marc BOOS-SCHINI
HEGENEY	Haguenau-Wissembourg	Strasbourg	Madame Marie-Joe GOUPIL Madame Mireille WEBER	Madame Véronique LUDWIG	Madame Marie-Louise RIEGERT
HEIDOLSHEIM	Sélestat-Erstein	Colmar	Madame Elodie SCHWEY Madame Alice SOUDE	Madame Morgane BUCHY Madame Cécile ANDRES	Madame Amandine GLARDON Madame Frédérique VINCENT
HEILIGENBERG	Molsheim	Saverne	Madame Martine QUIRIN	Monsieur Pascal HENNY	Monsieur Florent STEYER
HEILIGENSTEIN	Sélestat-Erstein	Colmar	Madame Fabienne SCHNEIDER Monsieur Loïc BERGER	Monsieur Roland GUG Monsieur Jean-Jacques JABKOWSKI	Madame Huguette KLEINHANN Monsieur Marcel KIRSTETTER
HENGWILLER	Saverne	Saverne	Madame Nathalie BIANCHI	Monsieur Eugène WETTA	Madame Hélène ALLHEILLY
HERBSHEIM	Sélestat-Erstein	Strasbourg	Monsieur Marc ABBRUCCIATI Madame Simone TROVALET	Madame Angélique KOENIG Monsieur Philippe BRUN	Monsieur Christian KOESSLER Madame Marie-Paule HURSTEL